

Compte rendu de séance

Séance du 25 septembre 2017 à 20h30

L'an 2017 et le 25 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de Mr FAUVEL Marc Maire.

Présent(e)s : M. FAUVEL Marc, Maire, M. GAUDIN Xavier, Mme GUILLEUX Monique, M. LETORT Yoann, M. LATREILLE David, Mme MARTIN Bernadette, Mme CHESNAIS Laëtitia, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LEBRETON David, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, M. MARION Bertrand

Excusée :
Mme Carole GATEL

Absente :
Mme BASLE Marie-Pierre

Invité(e)s :

A été nommé(e) secrétaire : M. GAUDIN Xavier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 18/09/2017

Date d'affichage : 26/09/2017

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- **Délibération** : Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la construction du restaurant scolaire municipal.

Réf : 2017-09– 62 : Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la construction du restaurant scolaire Municipal

Par délibération en date du 03/05/2017, le Conseil Municipal a désigné le Cabinet LOUVEL Architecte de Vitré pour la maîtrise d'oeuvre dans le cadre du marché de la « construction du restaurant scolaire municipal ».

Conformément à sa mission, le Cabinet LOUVEL a présenté au Conseil Municipal en date du 22/09/2017 l'Avant-Projet-Définitif.

Au stade de l'APD le montant prévisionnel des travaux est estimé à **542 941.00 € H.T. (651 529.20 € T.T.C.)**.

A ce titre, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de valider l'étude au stade de l'APD et le coût estimatif.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide l'APD ainsi que le coût estimatif.